

1

AVANT DE COMMENCER

REGLEMENTATION

- □ la personne qui réalise l'installation est qualifiée
- ☐ l'installation est validée par un certificat de conformité (CC2)
- ☐ l'appareil sera entretenu chaque année



PORTER DES GANTS POUR MANIPULER L'APPAREIL RISQUE DE COUPURE

MATERIEL NECESSAIRE

- ☐ élements de protection individuelle (gants, lunettes ...)
- □ matériel de fixation & plomberie
- ☐ appareils de contrôle : manomètre

ENVIRONNEMENT: contrôles

- ☐ le conduit de fumée est propre & conforme
- ☐ la ventilation de la pièce est conforme
- ☐ l'eau a une dureté <20°F (risque d'entartrage)
- le gaz qui va alimenter l'appareil correspond au gaz inscrit sur la plaque signalétique collée sur l'appareil.
- □ la zone d'installation est hors gel et intempéries, à l'abir des vapeurs grasses, et sans objet inflammable à proximité.
- ☐ le mur peut supporter le poids de l'appareil.
- ☐ une prise électrique conforme est disponible à proximité de l'appareil (tester avec le câble d'alimentation fourni).

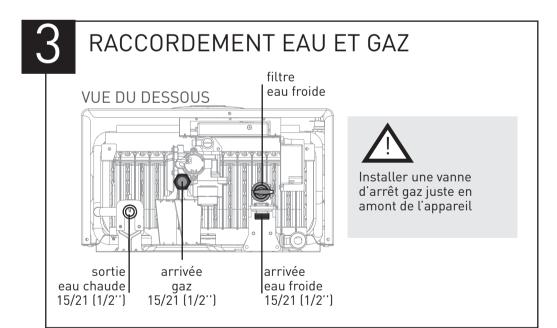
NETTOYAGE PREALABLE

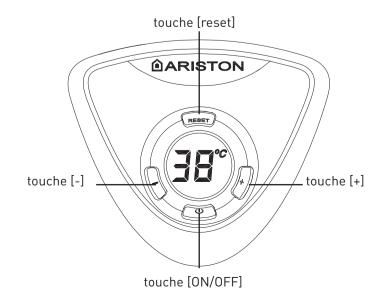
- ☐ le conduit de fumée est nettoyé
- ☐ la canalisation d'arrivée gaz est nettoyée

2

FIXATION

- Installer deux fixations entraxe 190 mm parfaitement de niveau.
- Accrocher l'appareil & contrôler le niveau.





4

CONTROLES ET MISE EN SERVICE



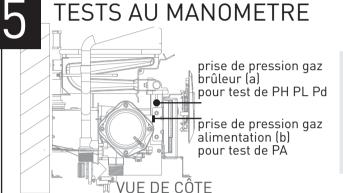
S'ASSURER QUE LE CIRCUIT D'EAU SOIT PLEIN AVANT DE METTRE L'APPAREIL EN ROUTE

CONTROLES D'ETANCHEITE

- ☐ Le circuit d'eau est étanche. (pour contrôler, rétablir l'alimentation en eau, ouvrir la vanne d'arrivée d'eau de l'appareil).
- ☐ Le circuit de gaz est étanche (pour contrôler, rétablir l'alimentation en gaz en laissant la vanne de gaz en amont de l'appareil fermée pendant 10 minutes : le compteur de gaz ne doit pas bouger).

MISE EN SERVICE

- brancher le câble d'alimentation électrique
- appuyer sur [仂]
- ouvrir un robinet d'eau chaude du logement





Si le paramètre PA n'a pas la bonne valeur, contactez le SAV

TABLEAU DE CONTRÔLE DES VALEURS		FAST EVO 11			FAST EVO 14		
(tolérance ±5%)	G20	G25	G31	G20	G25	G31	
☐ PA valeur du paramètre	01	01	03	08	08	10	
□ PA pression d'entrée - prise (b)	20	25	37	20	25	37	
☐ PH pression max - prise (a)	15.0.	19.0	32.3	14.0	18.0	34.7	
☐ PL pression mini - prise (a)	3.0	4.0	6.7	2.2	3.0	5.0	
□ PD pression d'allumage - prise (a)	4.0	5.0	8.3	2.7	4.0	6.0	

9U enregistrement des modifications

G20 et G25 = gaz de ville, G31 = Butane ou Propane

PROCEDURE DE TEST AU MANOMETRE des paramètres PA, PH, PL, Pd

- Avant chaque test, éteindre l'appareil et couper l'arrivée de gaz.
- Dévisser la vis de la prise de pression alimentation (b) pour le paramètre PA ou brûleur (a) pour les paramètres PH PL Pd.
- Connecter le manomètre à la prise de pression.
- Ouvrir le robinet gaz.
- Appuyer en même temps sur [+] et [-] pendant 5 secondes pour entrer dans le menu de contrôle, puis utiliser les touches [+] et/ou [-] pour naviguer dans le menu et trouver le paramètre à contrôler (PA, PH, PL, PD) puis valider le choix en appuyant sur [6].
- Ouvrir un robinet d'eau chaude du logement pour mettre le brûleur en route.
- Vérifier que la pression affichée au manomètre correspond à la valeur du tableau (selon modèle et gaz utilisé). Pour les paramètres PH, PL, PD, il est possible d'ajuster la pression de gaz arrivant au brûleur à l'aide des touches [+] ou [-] pour obenir la valeur adaptée sur le manomètre.
- Après chaque test, appuyer sur [6] pour quitter le paramètre, et aller sur «9U» puis [6] pour enregistrer les modifications (l'appareil s'arrête). Revisser la vis de la prise de pression et contrôler son étanchéité.

6

RECOMMANDATIONS A L'UTILISATEUR

- ☐ L'utilisateur comprend le fonctionnement de l'appareil : touche [ON/OFF] pour allumer ou éteindre l'appareil, touches [+] et [-] pour adapter la température de l'eau.
- ☐ L'utilisateur comprend que les limites de fonctionnement de l'appareil : les performances de l'appareil varient en fonction de la température de l'eau froide, et donc des saisons.
- ☐ L'utilisateur est informé des deux obligations règlementaires majeures concernant l'appareil :
 - certificat de conformité CC2 obligatoire
 - entretien annuel obligatoire